

RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITÉS DE L'UNION EUROPÉENNE 2019



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
**Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement**



RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITÉS DE L'UNION EUROPÉENNE À L'ATTENTION DES CHAMBRES LÉGISLATIVES, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2 DE LA LOI DU 2 DÉCEMBRE 1957 PORTANT APPROBATION DU TRAITÉ CEE

INTRODUCTION

2019 a été une année de transition pour l'Union européenne. La Commission dirigée par Jean-Claude Juncker a terminé son mandat et a été remplacée le 1^{er} décembre par une nouvelle Commission dirigée par Ursula von der Leyen. La Roumanie a assuré la présidence du Conseil pour la première fois au cours du premier semestre 2019, suivie par la Finlande au cours du second semestre.

Lors du sommet européen informel qui s'est tenu le 9 mai à Sibiu, les dirigeants de l'Union ont souligné l'importance de l'unité et de la solidarité dans le contexte de la sortie du Royaume-Uni de l'UE. Les Vingt-Sept ont eu un échange de vues sur la préparation du nouveau programme stratégique en anticipant la nouvelle législature. Les élections européennes ont modifié les rapports de force politiques : le Parti populaire européen et l'Alliance des Socialistes et Démocrates sont restés les deux groupes les plus importants, mais ensemble, ils ne détiennent plus la majorité des sièges. Cette nouvelle donne a également eu des répercussions sur le plan des nominations aux postes de haut niveau. Plusieurs réunions du Conseil européen ont été nécessaires pour parvenir à un accord.

En fin de compte, le Conseil européen a élu la ministre allemande de la Défense Ursula von der Leyen à la présidence de la Commission européenne. Après avoir obtenu le feu vert du Parlement européen, celle-ci s'est attelée à la composition de sa Commission. La France, la Hongrie et la Roumanie ont dû proposer un deuxième candidat, leur premier candidat n'ayant pas franchi l'étape de l'audition au Parlement européen. Fin novembre, le Parlement européen a apporté son soutien à la Commission von der Leyen, dont les travaux ont finalement pu démarrer le 1^{er} décembre. Au niveau belge, Didier Reynders, qui a hérité du portefeuille de la Justice, a succédé à Marianne Thyssen. Le Conseil européen a soutenu à l'unanimité la candidature de Charles Michel comme successeur de Donald Tusk.

La date limite pour le départ du Royaume-Uni était fixée initialement au 29 mars 2019. La sortie de l'Union a été reportée à plusieurs reprises, une dernière fois au 31 janvier 2020. Theresa May n'est pas parvenue à faire approuver l'accord de retrait par le Parlement et a démissionné le 24 mai. Boris Johnson lui a succédé et a conclu un accord légèrement modifié avec l'UE. Cet accord de retrait a été adopté en octobre 2019, en même temps qu'une déclaration politique sur la future relation entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Après le rejet par la Chambre des communes du calendrier d'un examen trop serré, des élections ont été organisées. Boris Johnson ayant obtenu la majorité absolue, une sortie du Royaume-Uni le 31 janvier 2020 apparaissait donc très vraisemblable.

Mandatée par le Comité de concertation, la direction générale Coopération et Affaires européennes (DGE) était chargée de coordonner la préparation et le suivi des négociations dans le cadre du Brexit, y compris des réunions en format Brexit restreint. Une grande attention a été accordée à la préparation de tous les scénarios possibles : des mesures d'urgence ont notamment été adoptées en cas de sortie sans accord.

Les négociations sur le nouveau cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 ont réellement commencé sous la présidence finlandaise. Au sein du Conseil, les États membres ont discuté notamment du volume général du budget pluriannuel, de l'équilibre entre les différentes rubriques, de la conditionnalité et des ressources propres. Grâce à un vaste processus de consultation et de coordination au niveau belge, la DGE a œuvré à la défense de nos intérêts au sein de l'UE. Il appartient maintenant au nouveau président

du Conseil européen de mener à bien les négociations dans les meilleurs délais.

En amont du Sommet des Nations Unies sur le climat en décembre à Madrid, la lutte contre le changement climatique est devenue le thème politique central, ce qui a également placé les négociations sur le cadre financier pluriannuel dans une perspective nouvelle. Lors du Conseil européen de décembre 2019, les chefs d'État et de gouvernement de tous les États membres, à l'exception de la Pologne, se sont ralliés à l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050.

Le respect de l'État de droit est resté une priorité politique en 2019, en raison des développements dans un certain nombre d'États membres. L'UE a suivi de près la situation en Pologne et a organisé deux auditions pour évaluer les développements en Hongrie. La Belgique a travaillé activement, en collaboration avec des États membres aux vues similaires, pour mettre en place un mécanisme d'examen périodique par les pairs (*periodic peer review*) en marge du Conseil Affaires générales.

Le processus d'élargissement a également fait l'objet de discussions approfondies au niveau européen. Le Conseil européen d'octobre n'est pas non plus parvenu à un accord sur l'ouverture de négociations d'adhésion avec l'Albanie et la Macédoine du Nord. La France a insisté sur la nécessité d'une révision en profondeur de la méthodologie d'élargissement en tant que préalable à toute nouvelle étape dans le processus d'élargissement.

La révision du régime d'asile européen commun n'a pu être parachevée. Le règlement de Dublin et l'équilibre entre solidarité et responsabilité restent des points problématiques. La Belgique a continué à œuvrer à une approche large, globale et coordonnée de l'Union européenne.

Après plus de 20 ans de négociations, l'UE et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay) sont parvenus en juin à un accord politique sur un traité de libre-échange. Les relations commerciales transatlantiques ont été mouvementées. Le différend sur les subventions accordées aux constructeurs aéronautiques Airbus et Boeing par l'UE et les États-Unis a particulièrement alimenté les tensions.

En vue de coordonner et d'établir la position belge, la DGE a organisé quelque 236 réunions (formelles de coordination, ad hoc, de concertation).

La Direction générale Coopération et Affaires européennes (DGE) est chargée du **suivi général et de la coordination de la transposition de la législation européenne par les autorités compétentes**. Le déficit de transposition belge, qui s'est élevé à 0,8% en 2019, est donc inférieur à la limite maximale européenne de 1%. Le **centre belge SOLVIT** a traité un total de 178 dossiers en 2019 : 83 plaintes de citoyens et d'entreprises belges qui ont rencontré des problèmes dans d'autres États membres et 95 plaintes de citoyens et d'entreprises d'autres États membres concernant l'application de leurs droits en Belgique.

En 2019 également, une grande attention a été accordée aux efforts de sensibilisation à l'action des institutions européennes et de leurs partenaires. Les activités traditionnelles de sensibilisation dans les écoles, telles que « Parlons ensemble d'Europe », ont connu un grand succès. Pour une vue d'ensemble plus exhaustive, le rapport des institutions constitue probablement un bon point de départ.

Bonne lecture !

Theodora Gentzis
Directrice générale Affaires européennes

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
I. Conseil européen et Conseil Affaires générales	5
II. Affaires économiques et financières	7
III. Emploi et Affaires sociales	8
IV. Justice et Affaires intérieures (JAI)	10
V. Compétitivité, Application du droit européen par la Belgique (Transposition – EU Pilot - SOLVIT), Énergie, Climat, Transport, Télécommunications, Numérique	12
VI. Agriculture et Pêche, Santé publique et Environnement, Développement durable	18
VII. Relations extérieures de l'Union européenne, politique commerciale de l'Union européenne, coopération au développement et politique de sécurité et de défense commune	20
VIII. Communiquer sur l'Europe	25
Colophon	26

I. Conseil européen et Conseil Affaires générales

I.1 Le nouveau cycle institutionnel

Les élections européennes ont eu lieu entre le 23 et le 26 mai. Le Parti populaire européen et l'Alliance des Socialistes et Démocrates sont restés les deux plus grands groupes politiques, mais ont perdu leur majorité au Parlement européen. Ces deux partis doivent donc chercher d'autres groupes politiques avec lesquels s'allier, ce qui n'était pas le cas lors de la précédente législature. Le 3 juillet, les députés européens ont élu le social-démocrate italien David Sassoli à la présidence du Parlement européen.

Les nouveaux rapports de force au Parlement se sont également reflétés dans la répartition des postes européens de haut niveau, ce qui a donné lieu à de longues discussions lors de plusieurs Conseils européens successifs. En fin de compte, Ursula von der Leyen a été proposée comme nouvelle présidente de la Commission européenne, succédant à Jean-Claude Juncker. Charles Michel a été nommé président du Conseil européen, et l'Espagnol Josep Borrell haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Le 16 juillet, le Parlement européen a approuvé la nomination d'Ursula von der Leyen. Les candidats au poste de commissaire ont été proposés par les États membres. La France, la Hongrie et la Roumanie ont dû proposer un deuxième candidat, leur premier candidat n'ayant pas franchi l'étape de l'audition au Parlement européen. Fin novembre, le Parlement européen a apporté son soutien à la Commission von der Leyen, dont les travaux ont finalement pu démarrer le 1^{er} décembre. Au niveau belge, Didier Reynders, qui a hérité du portefeuille de la Justice, a succédé à Marianne Thyssen.

I.2. Brexit

En raison des développements au Royaume-Uni, la discussion au format article 50 concernant le Brexit au Conseil européen et au Conseil Affaires générales s'est principalement concentrée sur la prolongation de la période de négociation au titre de l'article 50 et sur l'imposition ou non de conditions.

La date limite pour le départ du Royaume-Uni était fixée initialement au 29 mars 2019. Theresa May n'est pas parvenue à faire approuver l'accord de retrait par le Parlement britannique pour cette date, et a donc demandé à deux reprises un report de la date limite, fixée de ce fait au 31 octobre. Après la démission de Theresa May en mai, Boris Johnson lui a succédé en tant que chef du parti et premier ministre. Il a conclu en octobre un accord de retrait légèrement modifié avec l'UE, assorti d'une déclaration politique, mais le calendrier d'examen de l'accord a été rejeté par la Chambre des communes. M. Johnson a donc demandé une troisième prolongation à l'UE et des élections ont été organisées le 12 décembre. Boris Johnson ayant obtenu la majorité absolue, une sortie du Royaume-Uni le 31 janvier 2020 apparaissait donc très vraisemblable. La période de transition, qui devrait durer jusqu'à fin 2020, devra être mise à profit pour façonner la nouvelle relation entre l'UE et le Royaume-Uni.

1.3. Cadre financier pluriannuel

Au cours de l'année 2019, les négociations sur le nouveau cadre financier pluriannuel 2021-2027 ont progressivement abouti à des résultats concrets. Le sujet a été largement débattu au Conseil Affaires générales. Lors du Conseil européen, la discussion de fond est toutefois restée assez limitée.

Sur la base d'un document de négociation élaboré sous la présidence roumaine, le processus de négociation est entré dans une nouvelle phase sous la présidence finlandaise. En octobre, celle-ci a publié un document informel proposant de chercher un équilibre entre les trois principaux blocs de dépenses dans le cadre financier pluriannuel : la politique de cohésion, la politique agricole et les « autres domaines politiques » (innovation, numérique, sécurité, migration, défense). En décembre, la présidence a présenté un paquet de négociation (« *negotiating box* ») chiffré, dans le but de clarifier et de simplifier les options sur la table des négociations. La présidence a présenté un budget total correspondant à 1,07 % du revenu national brut (RNB) des États membres. Charles Michel, président du Conseil européen, a été chargé de poursuivre les négociations en 2020 en vue de parvenir à un accord définitif.

Pour la Belgique, il est important de trouver un équilibre entre des contributions nationales d'un montant abordable d'une part et la confection d'un budget offrant des perspectives d'autre part, sans que cela se fasse au détriment de ce que la Belgique reçoit au niveau régional par l'intermédiaire des fonds de cohésion et agricoles.

1.4. Climat

La thématique du climat a été largement abordée au cours de l'année 2019. Tout particulièrement à l'approche du sommet des Nations Unies de décembre à Madrid, les discussions sur le rôle de l'UE dans la lutte contre le changement climatique ont été dotées d'un niveau de priorité élevé. Le changement climatique et ses implications financières ont aussi été régulièrement à l'ordre du jour du Conseil Affaires générales dans le contexte des négociations concernant le cadre financier pluriannuel. Au Conseil européen de décembre, les États membres ont dû décider s'ils soutenaient ou non l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050. À l'exception de la Pologne, tous les États membres se sont ralliés à cet objectif.

1.5. Les valeurs de l'Union et l'État de droit

En raison de l'évolution de la situation dans un certain nombre d'États membres, l'État de droit a également figuré en bonne place à l'ordre du jour du Conseil Affaires générales en 2019. Dans le cadre de deux auditions, la Hongrie a été appelée à rendre des comptes concernant les évolutions dans des domaines tels que l'indépendance du pouvoir judiciaire, la liberté des médias et le monde académique. La situation en Pologne a également été suivie de près. Les nouvelles règles sur la mise à la retraite anticipée des juges ont suscité de vives critiques et un certain nombre de recours ont été formés devant la Cour de Justice de l'UE.

Afin de combler les lacunes des mécanismes existants en matière de protection de l'État de droit, la Belgique avait proposé dès février 2016 la mise en place d'un système d'évaluation périodique du respect de l'État de droit et des droits fondamentaux dans les États membres de l'Union (*periodic peer review*, PPR). Cette idée a recueilli de plus en plus de soutien. Le groupe de travail créé en 2018 s'est penché sur la mise en œuvre pratique du PPR et a présenté un texte contenant les principes généraux. La Belgique a présenté conjointement avec l'Allemagne aux autres États membres, une déclaration reprenant les principes de base du PPR sur l'État de droit. Des concertations sont en cours afin de déterminer si et comment le PPR doit être agencé avec le « *Annual Law Review Cycle* » de la Commission. La Belgique est en faveur d'une intégration du PPR dans le cycle, à condition que les éléments suivants soient respectés : le caractère politique et préventif du dialogue, une évaluation véritable entre pairs des États membres sur pied d'égalité, et une véritable implication des États dans le processus.

L'État de droit a également été abordé lors des négociations sur le nouveau cadre financier pluriannuel. Plusieurs États membres, dont la Belgique, ont plaidé en faveur de la « conditionnalité de l'État de droit » ou de la suspension de certains versements en cas de manquements concernant l'État de droit.

I.6. Conférence sur l'avenir de l'Europe

Des discussions ont été entamées à la fin de l'année 2019 concernant l'organisation d'une Conférence sur l'avenir de l'Europe au Parlement européen et au Conseil. Le Conseil européen a chargé la présidence croate de définir une position commune du Conseil sur le contenu, la portée, la composition et le fonctionnement d'une telle conférence, et de coopérer sur cette base avec le Parlement européen et la Commission.

II. Affaires économiques et financières

II.1. Approfondissement de l'Union économique et monétaire

Les négociations pour l'approfondissement de l'Union économique et monétaire (UEM) se sont poursuivies de manière intensive en 2019. Les discussions ont été organisées en format inclusif, c'est-à-dire en présence des États membres non membres de la zone euro.

Dans ce cadre, des efforts ont été consacrés au renforcement de **l'union bancaire**. Un groupe de haut niveau s'est notamment penché sur les aspects suivants : le système européen d'assurance des dépôts (SEAD), le traitement réglementaire des expositions souveraines (RTSE), la création d'actifs sûrs pour la zone euro et l'amélioration du cadre de résolution pour les banques défaillantes. Malgré les progrès réalisés aux niveaux administratif et ministériel, le sommet de la zone euro n'est pas parvenu, ni en juin, ni en décembre, à convenir d'une feuille de route pour préciser les futurs contours de l'Union bancaire. Les négociations se poursuivront en 2020. Dans ce contexte, la Belgique attache une importance particulière au débat *home-host* (exigences de capital et de liquidité pour les filiales bancaires de grands groupes financiers).

Lors du sommet européen de décembre 2018, l'Eurogroupe avait été chargé de poursuivre le travail en vue de la mise en œuvre d'un **instrument budgétaire de convergence et de compétitivité** (IBCC) pour la zone euro. Les réunions de l'Eurogroupe de juin et octobre 2019 ont permis de s'accorder sur certains principes que l'IBCC doit respecter, le rendant ainsi applicable aux États membres de la zone euro. Les États membres peuvent participer au mécanisme de taux de change II (MCE-II) sur une base volontaire, mais pas au processus décisionnel. Ce mécanisme de soutien prend la forme de subventions combinées à un cofinancement. Pour bénéficier de ces moyens, l'État membre est tenu de mettre en place une réforme ou un investissement.

Enfin, l'Eurogroupe a aussi été mandaté pour revoir le **mécanisme européen de stabilité (MES)**. Après un cycle de négociations clôturé avec succès, une cérémonie de signature est prévue en 2020, après consultation des parlements nationaux dans quelques États membres.

II.2 Finance durable

En 2019, le Conseil et le Parlement sont parvenus à un accord sur une **taxonomie** destinée à garantir la durabilité des investissements. Ce système de classification européen doit permettre de déterminer si une activité économique est écologiquement durable ou non. Les acteurs économiques et les investisseurs sauront ainsi avec davantage de certitude quelles activités peuvent être considérées comme durables.

II.3. Taxation numérique

Dans le contexte des travaux menés au niveau de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du G20 concernant la juste **taxation de l'économie numérique**, une série de thématiques prioritaires ont été définies au sein du Conseil. Il s'agit notamment de la compatibilité des solutions de l'OCDE avec le droit de l'UE et de l'impact budgétaire sur l'UE et les États membres. La Belgique a œuvré sans relâche en faveur d'une concurrence équitable entre l'économie classique et l'économie numérique. Un futur système fiscal doit être simple et éviter la double ou la triple imposition, chaque entreprise apportant une contribution équitable.

III. Emploi et Affaires sociales

En 2019, le bilan de la présidence roumaine a été positif dans un contexte de fin de législature européenne. La Commission et le Parlement européen, avant la fin de leurs mandats respectifs, ont tout mis en œuvre pour faire aboutir les dossiers législatifs visant à renforcer l'Europe sociale, une des priorités de la Commission Juncker.

III.1. Droits des travailleurs

La **directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée** a été adoptée lors du Conseil EPSCO de juin. Cette directive aborde les défis qui se présentent au niveau de la vie professionnelle et de la vie privée, auxquels sont confrontés les aidants proches et les parents qui travaillent. La Belgique a soutenu ce texte qui crée des conditions favorables permettant de concilier vie

professionnelle et vie privée, par exemple le congé parental et des formules de travail plus flexibles.

La **directive relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles**, également adoptée lors du Conseil EPSCO de juin, crée de nouveaux droits pour tous les travailleurs. Elle est principalement destinée à assurer une meilleure protection des travailleurs ayant un emploi précaire ou un contrat atypique (plates-formes, numérique, etc.).

III.2. Politique de l'emploi

Le 13 juin, le Conseil a adopté un règlement instituant l'**Autorité européenne du Travail (ELA)**, dont le siège est établi à Bratislava. L'ELA coordonnera les missions d'inspection nationales pour contrôler le respect du droit du travail et promouvoir une mobilité du travail équitable au sein du marché intérieur. La Belgique était favorable à la création de cette autorité.

En octobre, le Conseil EPSCO est parvenu à un accord sur le nouveau règlement relatif au **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation**. Ce fonds offre un soutien aux personnes qui perdent leur emploi en raison de changements structurels résultant de la mondialisation. En vertu de la nouvelle réglementation, le seuil d'intervention serait ramené de 500 à 250 travailleurs licenciés dans une même entreprise ou dans un même secteur. La Belgique apporte son soutien à cette réglementation. Plusieurs amendements introduits par notre pays, conjointement avec d'autres États membres, ont été approuvés.

III.3. Questions sociales

La révision des **règlements portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale** 883/2004 et 987/2009 n'a pas pu être achevée dans le cadre des trilogues. Le Conseil et le Parlement ne sont pas parvenus à concilier leurs points de vue sur les deux chapitres en discussion - droit applicable et allocations de chômage. Pour la Belgique, les conditions relatives à la totalisation des périodes et à l'exportation des allocations de chômage restent un goulet d'étranglement. Notre pays est resté très actif sur ce dossier politique et a défendu nos priorités en participant de manière proactive aux travaux d'un groupe d'États membres aux vues similaires.

La **législation européenne sur l'accessibilité** a été adoptée lors du Conseil d'avril. La législation rendra les produits et services plus accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées à travers l'Union. La Belgique a soutenu ce texte.

III.4. Égalité entre les sexes

Les 5 et 6 avril, un Conseil EPSCO informel a été organisé à Bucarest pour promouvoir **la participation des femmes au marché du travail**. Plusieurs conclusions ont été adoptées, notamment les conclusions du Conseil sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans les économies de l'UE.

IV. Justice et Affaires intérieures

IV.1. Justice

IV.1.1. Droit pénal

En matière d'**obtention des preuves par voie électronique** (« *e-evidence* »), les travaux législatifs sur la directive « représentants légaux » et le règlement « preuves électroniques » sont suspendus, en attendant une position du Parlement européen. La Commission a entamé les négociations relatives à l'accord avec les États-Unis, ainsi que les négociations visant le second protocole à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe. L'ensemble de ces négociations a fait l'objet d'un suivi régulier au Conseil.

La présidence roumaine a entamé une réflexion sur les initiatives futures d'**harmonisation du droit pénal**, ainsi que sur la voie à suivre pour améliorer la reconnaissance mutuelle. Plusieurs textes de conclusions ministérielles ont été adoptés sous présidence finlandaise, en vue de baliser les travaux futurs qui se concentreront sur les droits des victimes et les mesures alternatives à la détention.

La mise en œuvre du futur **parquet européen** se poursuit. La procureure européenne en chef a été nommée, et la désignation des membres du collège des procureurs nationaux par les États membres est en bonne voie.

IV.1.2. Droit civil

La présidence roumaine a mené à terme **plusieurs chantiers législatifs** : deux directives en droit des contrats (vente de biens et contenu numérique), la directive sur la restructuration et l'insolvabilité, la refonte du règlement Bruxelles IIbis en droit de la famille et plusieurs instruments en matière de coopération judiciaire civile (sur l'obtention des preuves, la signification/notification). Les négociations relatives à la proposition de règlement sur la cession de créances ont été suspendues dans l'attente d'une analyse d'impact sur les marchés financiers. Le Conseil a également adopté des conclusions sur le futur du droit civil, dans le contexte de l'agenda stratégique 2019-2024.

Quant aux **aspects externes**, la position européenne a été coordonnée en vue de l'adoption début juillet de la Convention sur la reconnaissance et l'exécution des jugements en matière civile ou commerciale, négociée au sein de la Conférence de La Haye de droit international privé.

IV.1.3. Divers

La présidence finlandaise est parvenue à finaliser la contribution du Conseil au premier exercice d'évaluation du Règlement général sur la **protection des données** (RGPD), mené par la Commission et dont les résultats sont attendus courant 2020. Le Japon a par ailleurs bénéficié d'une décision d'adéquation, autorisant la libre circulation des données personnelles avec l'UE.

Le Conseil et le Parlement sont parvenus à un accord sur les propositions de

règlements établissant les **programmes « Justice » et « Droits et valeurs »** pour les années 2021-2027. Les questions horizontales qui dépendent des travaux du groupe sur le cadre financier pluriannuel ont été laissées ouvertes.

IV.2. Affaires intérieures

IV.2.1. Sécurité intérieure

La présidence roumaine est parvenue à un accord sur la proposition concernant les **normes minimales en matière de sécurité pour les cartes d'identité et autres documents de séjour**, qui rendra obligatoire le stockage d'empreintes digitales sur la puce de la carte d'identité. Par ailleurs, les **règlements d'interopérabilité** sont entrés en vigueur : ils doivent permettre l'amélioration des systèmes d'information de l'UE dans les domaines de la sécurité, de la gestion des frontières et des migrations ainsi qu'une collaboration faisant un plus grand usage des informations et plus efficace.

La présidence finlandaise a donné l'impulsion aux débats sur les principales menaces et sur le contenu d'une **stratégie européenne en matière d'application de la loi (maintien de l'ordre) pour la période 2020-2024**. Elle est parvenue à sensibiliser les États membres aux défis liés aux nouvelles technologies (5G, drones, cryptage, entre autres) et aux opportunités que celles-ci offrent. La présidence a également inscrit à l'ordre du jour l'interdépendance de la sécurité extérieure et intérieure, ainsi que les « menaces hybrides », mettant un accent particulier sur les menaces CBRN, la désinformation et l'interférence électorale.

IV.2.2. Migration

S'agissant du retour des migrants, le Conseil a adopté une orientation générale partielle sur la **refonte de la directive retour**, à l'exception des dispositions relatives à la procédure à la frontière et des références à la directive relative aux procédures d'asile. Le Parlement européen n'a toutefois pas encore défini sa position. En outre, un accord a été conclu avec le Parlement européen sur le **règlement relatif aux officiers de liaison Immigration**.

Le Conseil est parvenu à un accord avec le Parlement européen sur la **révision du code des visas**, la principale nouveauté étant l'ancrage du mécanisme « politique des visas-réadmission » en tant que levier. Il a également été convenu avec le Parlement européen de **placer le Royaume-Uni sur la liste des pays exemptés de visa après le Brexit**.

Aucun progrès n'a été réalisé concernant la réforme du **régime d'asile européen commun**, malgré plusieurs tentatives de déblocage sous les présidences roumaine et finlandaise. L'accent est à présent surtout mis sur la (nouvelle) Commission européenne et son projet visant à élaborer un nouveau pacte sur les migrations dans les mois à venir.

Le nouveau **Règlement européen sur les garde-frontières et les garde-côtes** a été adopté au printemps et est déjà entré en vigueur. Il prévoit notamment la mise en place progressive d'un corps permanent de 10.000 membres d'ici 2027. L'accent est maintenant mis sur la mise en œuvre.

Un accord politique a été trouvé sur la proposition concernant le **système d'archivage en ligne des documents authentiques, faux et falsifiés**. Dans le dossier relatif à la révision des règles sur la **réintroduction temporaire des contrôles aux frontières intérieures**, le Conseil n'a pu accepter la proposition de compromis, malgré les concessions importantes faites par le Parlement européen.

Le Conseil a défini des orientations générales partielles pour les **trois fonds** gérés par la DG Home, à savoir le Fonds pour l'asile et la migration (FAM), l'instrument relatif à la gestion intégrée des frontières et aux visas (IGFV) et le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI). En outre, un accord a également pu être trouvé au sein du Conseil sur les critères d'attribution pour les programmes nationaux des trois instruments.

V. Compétitivité, Application du droit européen par la Belgique (Transposition – EU Pilot - SOLVIT), Énergie, Climat, Transport, Télécommunications, Numérique

V.1. Compétitivité (industrie, marché intérieur, recherche et espace)

L'année 2019 aura témoigné, au premier semestre, d'une avancée à marche forcée dans la filière « Compétitivité » du Conseil, la législature européenne se clôturant. Le deuxième semestre s'est inscrit dans une certaine incertitude, en raison de la mise en place de la nouvelle Commission dont les lignes programmatiques et budgétaires étaient encore inconnues. À cela s'ajoute le contexte de transversalité sans cesse plus grande des dossiers reflétant les enjeux de croissance durable ou de transition (« verte ») vers une économie climatiquement neutre, à l'ère numérique.

Les travaux en vue de l'adoption d'une stratégie européenne en matière de **politique industrielle** ont avancé lentement, dans l'attente d'une présentation de la nouvelle stratégie par la Commission. Elle était initialement prévue en automne, et a finalement été repoussée à 2020. En novembre, la Belgique a apporté son soutien à la déclaration des Amis de l'Industrie. Les discussions se sont poursuivies afin d'identifier une approche coordonnée pour assurer le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle. La compétitivité du secteur du tourisme a été mise en avant, en tant que vecteur de croissance durable. Cette dernière thématique a occupé le centre du programme présidentiel au second semestre. Le Conseil COMPET a maintes fois rappelé l'intérêt d'une approche holistique dans la formulation des politiques, en réponse d'ailleurs aux appels répétés du Conseil européen.

L'approfondissement du **marché intérieur** est resté en haut de l'agenda européen, qu'il faut reconnecter avec sa dimension numérique ; l'économie des données témoigne de l'arrivée de nouveaux acteurs comme les plates-formes ou nouvelles technologies (blockchain...), avec le traitement des données en tant que carburant de cette économie des données. Le secteur des services reste cependant en deçà des attentes sous l'angle d'une meilleure intégration du marché intérieur, certaines propositions de la Commission heurtant la sensibilité des États membres dans la mise en place de leurs propres réglementations en matière de services.

Contre toute attente, certains dossiers à la fois techniques et politiques ont pu être menés à bon terme, comme la révision du droit d'auteur ou un règlement sur un régime d'exemption à la protection accordée à un médicament par un certificat complémentaire de protection (CCP) à des fins d'exportation ou de stockage. La Commission a porté haut, jusqu'à l'issue de son mandat, la priorité d'une meilleure protection des consommateurs, qui sera modernisée dans une meilleure prise en compte de leurs droits, notamment à l'ère numérique.

Le paquet « marchandises », abordé dès 2018, a été clôturé en 2019, dans son deuxième volet sur la surveillance (conformité et respect des règles) des marchés.

La filière **Recherche et Innovation**, supposée jouer un rôle prédominant pour l'avenir de l'Union européenne, a conduit à une activité débordante visant à consolider le terrain sur lequel déployer les ambitions de la filière.

Un accord partiel a ainsi été trouvé, en mars puis en novembre, sur le règlement concernant le neuvième programme-cadre pour la recherche et l'innovation pour les années 2021-2027 (Horizon Europe), à l'issue de nombreuses réunions. Un autre accord a suivi, en avril, sur le programme spécifique appelé à mettre en œuvre ce programme. De nombreuses questions restent à régler, comme le budget à consacrer à cette filière, la coopération internationale et le Brexit ou encore les synergies nécessaires à assurer avec les programmes dans le cadre du cadre financier pluriannuel (CFP).

Le règlement portant sur l'Institut européen de l'innovation (EIT) a été révisé, assorti d'une clause de révision permettant au Conseil d'en évaluer les résultats et l'état des comptes de manière plus approfondie, tout en assurant l'ancrage de ses activités dans le cadre du programme Horizon Europe et, en quelque sorte, dans le cadre de sa durée de programmation.

Un cadre général a été défini dans lequel inscrire le développement d'une stratégie européenne de bioéconomie, afin de faire converger les intérêts et visions de filières traditionnellement éloignées : agriculture, recherche, compétitivité/croissance et environnement.

Le dossier du règlement sur le programme de recherche et formation EURATOM 2021-2025 /projet ITER a connu des lenteurs et même un blocage sur la prise en compte ou non de l'ITER en tant que projet contribuant aux objectifs climatiques.

Les négociations pour un programme spatial européen se sont poursuivies. La durabilité de la politique spatiale a été mise en avant, ainsi que sa contribution à d'autres politiques (numérique et climatique notamment). Des conclusions ont été adoptées visant « *Des solutions spatiales pour un Arctique durable* », soulignant que l'espace peut agir comme un véritable catalyseur dans cette région, notamment pour lutter contre le changement climatique et y assurer une croissance durable sur les plans économique, social et environnemental. Des premières actions ont également été prises afin de sonder la possibilité d'une éventuelle Déclaration d'acceptation par l'Union européenne des droits et obligations des traités spatiaux des Nations Unies concernés.

V.2. Application du droit européen par la Belgique : Transposition – SOLVIT – EU Pilot

Résultats obtenus en matière de transposition des directives européennes

Le déficit de transposition belge a considérablement diminué : alors qu'en décembre 2018, la Belgique présentait un déficit de transposition de 1,3 %, notre pays affiche fin 2019 un score de **0,8 %**. Pour la première fois depuis novembre 2014, la Belgique est parvenue à rester sous la norme maximale de 1 % tolérée par l'Union européenne.

De plus, **aucune directive** ne présente un **retard de transposition de plus de deux ans**, contrairement à décembre 2018, lorsque notre pays connaissait un retard dans la transposition de deux directives. La Commission européenne pratique une **tolérance zéro** à cet égard.

Toutefois, en 2019, la **Cour de justice de l'UE** (CJUE) a condamné la Belgique pour la transposition incomplète de la directive 2014/61/UE (mesures visant à réduire les coûts d'installation des réseaux de communications électroniques à haut débit). L'article 260, paragraphe 3, du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne prévoit que la CJUE peut, en pareil cas, condamner les États membres à des **sanctions financières**. Sur cette base, la CJUE a condamné la Belgique à une **astreinte de 5 000 euros par jour**. En outre, la Commission a décidé d'assigner la Belgique devant la CJUE pour non-transposition de la directive 2014/66/UE (conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un transfert intragroupe). Pour cette directive également, la Belgique risque d'être condamnée à payer une somme forfaitaire et une astreinte. Cette directive doit donc être traitée en priorité.

EU PILOT

Dans sa communication du 19 janvier 2017 (« **Le droit de l'UE : une meilleure application pour de meilleurs résultats** »), la Commission a annoncé une réduction systématique **du recours au système EU Pilot**. La soumission directe (et informelle) de questions par la Commission aux administrations, services, gestionnaires de dossiers concernés, sans nécessairement en informer l'autorité de coordination centrale a entraîné de graves **difficultés de coordination** dans tous les États membres, qui ont réagi en masse – et notre pays est du nombre – en 2018 et 2019. La Commission s'était engagée à poser ses questions via un point de contact unique (SPOC), mais cela n'a pas toujours été le cas. Par conséquent, la France a produit un troisième document informel pour demander à la Commission d'utiliser ou de réutiliser EU Pilot, ne fût-ce que dans une version « allégée ». Ce document informel a été cosigné par la Belgique et discuté en Coreper le 29 novembre. Lors de la réunion du *EU Law Network* du 13 décembre, la Commission a annoncé qu'elle allait **à nouveau utiliser davantage EU Pilot**, sauf dans les cas où une procédure EU Pilot n'aurait aucune valeur ajoutée.

SOLVIT

Le **centre belge SOLVIT** (qui fait partie de la DGE) a traité un total de 178 dossiers en 2019 : 83 plaintes de citoyens et d'entreprises belges qui ont rencontré des problèmes dans d'autres États membres et 95 plaintes de citoyens et d'entreprises d'autres États membres concernant l'application de leurs droits en Belgique. Une centaine d'autres demandes d'information ou de renvois ont par ailleurs été traités sans qu'un autre État membre soit impliqué. Par rapport à 2018, le nombre de dossiers a légèrement augmenté.

En outre, SOLVIT continue de gagner en importance en tant que mécanisme de résolution de problèmes, et les mesures préparatoires nécessaires ont été prises en vue de l'entrée en vigueur du règlement 2019/515 sur la reconnaissance mutuelle des biens, SOLVIT étant appelé à jouer un rôle majeur dans ce contexte. Des efforts supplémentaires ont également été déployés pour signaler les problèmes structurels et renforcer le réseau d'experts de SOLVIT Belgique.

V.3. Énergie, Climat, Transport

En ce qui concerne le **climat**, les présidences roumaine et finlandaise ont accordé en 2019 une grande attention à la communication intitulée « **Une planète propre pour tous. Une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat** », publiée fin novembre 2018, dans laquelle la Commission européenne souhaite poser les jalons d'une société entièrement sobre en carbone (*net zero emissions*) d'une manière socialement équitable et efficace au regard des coûts. Selon la Commission, ce niveau d'ambition élevé est nécessaire pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C et continuer à jouer un rôle de premier plan dans la politique climatique mondiale.

Cette stratégie à long terme a non seulement fait l'objet de divers débats techniques et politiques au sein des formations du Conseil concernées (Environnement, Transports, Énergie, ECOFIN, Travail et Affaires sociales) et des groupes de travail du Conseil, mais a également été discutée lors des différents Conseils européens. À la suite de ces discussions, les États membres sont devenus de plus en plus conscients des défis spécifiques liés à la transition vers la neutralité climatique. Le consensus politique européen en faveur de la neutralité climatique d'ici 2050, tel qu'exprimé dans les conclusions adoptées lors du Conseil européen de décembre, s'est progressivement renforcé. Les dirigeants de l'Union ont approuvé l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050 et souligné un certain nombre de paramètres importants de cette transition. Seule la Pologne n'a pas souscrit à l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050.

Le 11 décembre, la Commission a également lancé le très attendu **European Green Deal**. Le pacte vert pour l'Europe, qui couvre un large éventail de domaines (environnement, énergie, industrie, agriculture, transport, etc.), a été présenté comme un programme politique positif pour l'avenir et une opportunité socio-économique. La proposition visant l'adoption d'une loi contraignante sur le climat qui prévoirait la neutralité climatique d'ici à 2050 et exigerait donc une augmentation des ambitions d'ici à 2030 (au moins 50 %, et idéalement 55 %, de réduction des gaz à effet de serre au lieu des 40 % actuellement approuvés) y occupe une place centrale.

En raison de cette évolution, l'**énergie** est de plus en plus étroitement liée à la politique climatique. En 2019, l'accent a donc été principalement mis sur l'introduction et l'évaluation des **plans nationaux sur l'énergie et le climat** (PNEC) provisoires. Ces plans doivent permettre de déterminer plus rapidement les manquements et les vulnérabilités dans la réalisation des objectifs 2030 de l'Union de l'énergie. Toutefois, dans ses recommandations publiées à la mi-juin, la Commission a constaté que les objectifs 2030 ne seraient pas atteints sur la base des PNEC provisoires. Afin de combler le fossé des ambitions, la présidence et la Commission ont engagé des dialogues interactifs avec les États membres pour tenter d'ajuster les PNEC définitifs, qui doivent être soumis pour le 1^{er} janvier 2020.

Les PNEC ne sont pas seulement importants pour une transition durable, ils doivent également contribuer au bon fonctionnement d'une **Union de l'énergie** afin d'assurer aux citoyens et aux entreprises de l'UE un approvisionnement énergétique sûr, abordable et respectueux du climat. Le Conseil Énergie du 25 juin a adopté des conclusions supplémentaires à ce propos concernant l'avenir des systèmes énergétiques dans l'Union de l'énergie. L'accent a été mis sur les besoins d'investissement, les développements en matière d'infrastructures énergétiques et les solutions et technologies innovantes pour contribuer à la décarbonisation du système énergétique et faciliter l'intégration de la part plus importante d'énergies renouvelables. Le Conseil a également invité la Commission à lancer une analyse sur le couplage et l'intégration des secteurs.

Par ailleurs, les **relations extérieures de l'UE en matière d'énergie** avec quelques partenaires importants (États-Unis, Chine, Méditerranée orientale, Afrique, Japon, Iran, Turquie) et l'engagement au sein de la *Communauté de l'Énergie* et de la *Charte de l'Énergie* ont également bénéficié de l'attention requise. Dans tous les dialogues avec ses partenaires, la Commission a invariablement œuvré à promouvoir la politique de transition énergétique, y compris la réduction des émissions et la planification à long terme, et à recueillir le soutien nécessaire au niveau mondial. Dans ce contexte, une grande attention a également été accordée à l'**Ukraine**. La Commission a par exemple organisé plusieurs discussions trilatérales avec la Russie et l'Ukraine en vue de la conclusion d'un nouvel accord sur le transit de gaz après l'expiration, le 1^{er} janvier, du contrat à long terme existant entre Naftogaz et Gazprom. Un accord a été conclu in extremis, qui organise les modalités du transit pour les cinq prochaines années. En outre, au début de l'année 2019, un accord a également été atteint sur la révision de la directive sur le gaz à la suite des discussions concernant le *Nord Stream II*.

Comme les débats au sein de la formation du Conseil Énergie, de nombreux **dossiers de transport** ont également été dominés par la transition climatique et l'objectif de durabilité, une attention particulière étant portée à la réduction des émissions des véhicules dans tous les modes de transport, l'utilisation de carburants alternatifs, la possibilité d'introduction d'une taxe sur le transport aérien, entre autres.

En ce qui concerne spécifiquement le **transport routier**, l'année 2019 a été dominée par l'obtention d'un accord final avec le Parlement européen sur les

propositions sociales et relatives au marché intérieur figurant dans le **premier paquet mobilité** (notamment l'accès à la profession, la lutte contre les sociétés boîtes aux lettres, le cabotage, la problématique de l'utilisation de camionnettes, les temps de conduite et de repos, l'introduction d'un tachygraphe numérique et la réglementation spéciale relative au détachement). Fin décembre, un accord a été trouvé, qui répond à de nombreuses préoccupations, renforce les contrôles et durcit les règles de cabotage en introduisant une période de carence (*cooling-off*). Toutefois, les États membres ne sont pas parvenus à une orientation générale sur la révision des règles de l'Eurovignette, qui visait à inclure, en sus des coûts des émissions, ceux liés à la congestion du trafic et à l'entretien des routes dans les péages routiers.

Dans le cadre du **troisième paquet mobilité**, un accord a été trouvé en vue de l'achèvement du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), avec deux grandes avancées : simplification de la procédure d'autorisation des projets RTE-T et procédures plus transparentes et plus claires avec des délais plus courts. La proposition relative aux informations électroniques relatives au transport de marchandises (eFTI) a également été adoptée. L'objectif est de créer un système d'information numérique interopérable pour le transport cargo, que toutes les autorités seront tenues d'utiliser.

Outre l'écologisation, la numérisation a souvent été évoquée au cours des débats, notamment dans le cadre du débat sur le développement et la fourniture de services de transport numérique (*Mobility-as-a-Service*). La numérisation offre en effet un grand potentiel de croissance durable, par exemple grâce à l'introduction de transports partagés et optimisés, l'automatisation des véhicules et une gestion plus efficace du trafic.

Dans le domaine du **transport ferroviaire**, un accord a été conclu entre les États membres sur la révision du règlement sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires. Cette révision renforce et harmonise les droits des passagers (par exemple, les personnes à mobilité réduite, les procédures de plainte, les normes de qualité, etc.) et clarifie les droits et obligations des entreprises ferroviaires (en cas de force majeure, de gares sans personnel, de billetterie et de remboursement, de formation du personnel, par exemple).

En ce qui concerne plus particulièrement **l'aviation**, l'avenir du *ciel unique européen* (CUE) et la révision du CUE II+ ont été débattus. Le système actuel a atteint ses limites sur le plan de la capacité et de l'efficacité, ce qui implique un coût économique et écologique (retards, émissions de CO₂, réclamations des passagers, etc.). Une révision éventuelle devrait aboutir à la mise en place d'un réseau sûr, intégré, évolutif et résilient. Les discussions au sein du groupe de sages et lors de la conférence « *Future of SES* » ont débouché sur une série de recommandations et priorités pour les échanges ultérieurs.

V.4. Télécommunications, Numérique

Même si la plupart des dossiers lancés en 2015 dans le cadre du marché unique numérique sont déjà clôturés, le numérique a continué d'occuper une place prépondérante en 2019. Outre les nombreuses applications numériques abordées dans les filières spécifiques (transport, énergie, etc.), plusieurs thématiques numériques transversales ont été examinées. Une économie

numérique performante exige en effet une disponibilité et une bonne gestion des données. Dès lors, non seulement le **trafic de données** (par exemple, l'économie des données, l'avenir du numérique, l'intelligence artificielle), mais aussi le déploiement des **infrastructures** (déploiement de la 5G) et la **sécurité** (par exemple, la cybersécurité, la protection de la vie privée en ligne) ont été pris en compte.

Les deux dossiers en suspens du paquet Marché unique numérique, à savoir la **vie privée en ligne** et le **réseau des centres de cybersécurité**, ont aussi rencontré des écueils en 2019 et les États membres ne sont pas parvenus à un accord malgré de nombreux et intenses débats. Malgré des progrès limités dans ces deux dossiers importants, il existe une volonté politique claire des États membres de parvenir à un accord en temps voulu sur la base de propositions révisées.

La nouvelle Commission a puisé dans plusieurs débats politiques sur l'avenir du numérique et **l'économie numérique** matière à de nouvelles propositions. Les débats ont souvent porté spécifiquement sur les applications cloud et la gestion des plates-formes en ligne dans la perspective d'aboutir à une proposition concernant la loi sur les services numériques et de faire émerger une politique ambitieuse en matière de données.

En ce qui concerne la **5G**, l'UE a poursuivi ses travaux en vue de son déploiement effectif tout en veillant à ce que les précautions de sécurité nécessaires soient prises en considération. Par exemple, un rapport d'évaluation sur les risques a été publié et le Conseil a adopté des conclusions soulignant l'importance de la sécurité du réseau 5G.

Comme lors des éditions précédentes, la Belgique a cosigné un certain nombre de déclarations à l'occasion des **Journées du numérique** en avril, notamment sur les thèmes « *Women in Digital* », l'agriculture connectée et la numérisation du patrimoine culturel.

VI. Agriculture et Pêche, Santé publique et Environnement, Développement durable

VI.1. Agriculture

Les travaux sur la politique agricole commune (PAC) après 2020 ont progressé tout au long de l'année, principalement sur le règlement concernant les plans stratégiques, sur le nouveau modèle de mise en œuvre de la PAC et sur les aspects liés à l'environnement et au climat. Vu l'état d'avancement des travaux et les changements significatifs de la nouvelle PAC, des règles transitoires permettront d'assurer un passage en douceur vers la période 2021-2027.

En 2019, l'Union européenne a affronté les difficultés rencontrées par certains marchés agricoles. En Belgique, la situation a été difficile pour les pommes et surtout les poires, tandis que le secteur porcin était toujours sous pression en raison de la peste porcine africaine. Le secteur bovin a subi les hausses des charges et la baisse continue des prix de vente. Le secteur volaille, quant à lui, était concurrencé par des importations massives d'Ukraine à bas prix.

Afin de faire face à la situation juridique des nouvelles techniques de sélection végétale, le Conseil a demandé à la Commission d'évaluer les possibilités de révision de la législation sur les organismes génétiquement modifiés, en vue de l'adapter aux progrès scientifiques et techniques.

En décembre, le Conseil a adopté des conclusions sur le bien-être animal, sur les forêts et sur la bioéconomie. Concernant cette dernière, la Commission va établir un mécanisme de soutien politique pour aider les États membres à mettre en place leur stratégie nationale de bioéconomie.

VI.2. Pêche

Les efforts vers une pêche durable ont joué un rôle important : depuis 2019, l'obligation de débarquement et les plans pluriannuels sont totalement d'application. La gestion de tous les stocks de poisson au rendement maximal durable doit être atteinte pour 2020.

Lors de la fixation des possibilités de pêche pour l'océan Atlantique et la mer du Nord pour 2020, un compromis équilibré a été trouvé, malgré certaines décisions difficiles qui ont dû être prises pour protéger le cabillaud. En octobre, le Conseil avait déjà débattu de l'état dramatique des stocks de cabillaud dans la mer Baltique orientale ainsi que des mesures d'urgence appropriées.

Fin décembre, un nouveau mandat de négociation a été obtenu concernant la structure, la programmation et le suivi du nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche. Le trilogue politique de décembre a jeté les bases d'un compromis à ce sujet mais il était encore trop tôt pour parvenir à un accord.

VI.3. Santé publique

En 2019, la proposition de directive relative à l'évaluation des technologies de la santé a continué à bénéficier d'une attention soutenue. Cette proposition vise une meilleure harmonisation des modalités d'évaluation des technologies de la santé (médicaments, dispositifs médicaux, par exemple) au sein des États membres, dans la perspective de les aider à prendre des décisions en matière de fixation des prix, d'autorisation de mise sur le marché et de remboursement. Sous présidence roumaine, des conclusions concernant la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM) ont été adoptées lors du Conseil Santé du 14 juin. Elles portent sur l'approche « *one health* », l'importance de la prévention, du niveau mondial, de la poursuite des recherches et d'objectifs mesurables, ainsi que sur l'interdiction de l'utilisation d'antibiotiques sans ordonnance.

VI.4. Environnement

Outre les dossiers climatiques, un certain nombre de dossiers liés à l'eau ont figuré en bonne place de l'ordre du jour politique dans le domaine environnemental, notamment la proposition de révision de la directive sur l'eau potable. L'objectif est de moderniser la législation européenne existante car celle-ci n'est plus adaptée aux définitions et aux normes actuelles de qualité de l'eau potable. Les dispositions relatives aux matériaux susceptibles d'entrer en

contact avec l'eau potable devraient également être harmonisées. Le Conseil Environnement du 5 mars a défini une orientation générale sur ce dossier, point de départ des trilogues avec le Parlement européen. À la fin de la présidence finlandaise, un compromis final a été trouvé entre le Conseil et le Parlement. Lors de ce même Conseil, un débat politique a également eu lieu sur l'écologisation du semestre européen, en particulier sur la manière dont ce cycle de coordination peut contribuer à encourager les investissements verts et stimuler la transition vers une société à faible émission de carbone.

Un deuxième dossier d'envergure a porté sur la proposition relative aux exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau. Il s'agit de définir un cadre européen pour les exigences minimales, la qualité et les procédures de réutilisation de l'eau à des fins d'irrigation agricole. Au sein du Conseil, certains États membres qui appliquent déjà ces pratiques se sont montrés particulièrement préoccupés. En fin de compte, le compromis présenté par la présidence roumaine a reçu un large soutien lors du Conseil Environnement de juin.

Lors de sa session d'octobre, le Conseil Environnement a adopté des conclusions détaillées en vue de la préparation de la conférence de Madrid sur le climat (COP25), ainsi que des conclusions sur l'économie circulaire et le huitième programme d'action pour l'environnement. Ces deux séries de conclusions - auxquelles notre pays accordait une importance particulière - ont principalement servi à fournir des orientations de fond à la nouvelle Commission européenne. Le Conseil Environnement de décembre a été presque entièrement consacré à un premier échange de vues sur la nouvelle communication relative au Green Deal.

VI.5. Développement durable

Sous présidence roumaine, les travaux au sein du groupe de travail Programme 2030 du Conseil se sont accélérés, grâce à la publication du document de réflexion de la Commission sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au sein de l'UE. Ces discussions ont conduit à l'adoption, lors du Conseil Affaires générales d'avril, de conclusions invitant la Commission à présenter une stratégie de mise en œuvre globale. La présidence finlandaise a organisé un échange de vues intéressant sur l'articulation du Programme 2030 avec le Green Deal récemment publié. Il en est ressorti que la Commission considère le Green Deal comme la nouvelle stratégie de croissance de l'UE, raison pour laquelle les objectifs de développement durable ont été intégrés dans le semestre européen.

VII. Relations extérieures de l'Union européenne, politique commerciale de l'Union européenne, coopération au développement et politique de sécurité et de défense commune

VII.1. Relations extérieures

En 2019 également, l'approche multilatérale des défis mondiaux a été soumise à une pression de plus en plus forte, tant au sein de l'UE qu'en dehors. L'émergence d'un nouveau leadership européen, nourrissant la nette ambition de

placer l'UE sur la carte du monde en tant qu'acteur « géopolitique », a ouvert de nouvelles perspectives, qui n'ont toutefois pu être exploitées que partiellement.

Par exemple, l'UE n'est pas parvenue à une position unanime sur le **dossier de l'élargissement**. Malgré des recommandations positives, les négociations d'adhésion avec la Macédoine du Nord (surtout au lendemain de l'accord historique de Prespa de 2018) et l'Albanie n'ont pu être ouvertes. Les négociations avec la Serbie et le Monténégro ont également cessé de progresser en raison des rapports d'avancement défavorables concernant le respect de l'État de droit et la sauvegarde des droits fondamentaux. Une nouvelle proposition de la Commission est attendue sous peu concernant la méthodologie d'adhésion pour les Balkans occidentaux. L'objectif est de parvenir à un compromis d'ici le prochain sommet UE-Balkans occidentaux en mai 2020. La DGE a organisé des formations pour les diplomates macédoniens du Nord et kosovars.

Les relations avec la **Turquie**, pays candidat officiel et partenaire stratégique de l'UE (lutte contre le terrorisme, migrations, OTAN), ont été ébranlées par les activités de forage illégales d'Ankara en Méditerranée orientale (condamnées par des décisions du Conseil de juillet 2019, avec l'adoption d'un cadre de mesures restrictives en octobre), mais aussi par l'offensive turque dans le nord-est de la Syrie et les accords turco-libyens sur l'exploitation de zones maritimes.

En ce qui concerne la **Syrie**, l'offensive turque dans le nord-est du pays a rapidement éclipsé la mise en place d'une commission constitutionnelle. Le Conseil a adopté des conclusions à ce sujet, également reprises dans celles du Conseil européen d'octobre.

Suite au retrait des États-Unis de l'accord relatif au programme nucléaire en 2018, l'**Iran** a continué à réduire ses engagements (*less-for-less strategy*) liés au Plan d'action global commun (PAGC – connu sous l'acronyme anglais JCPOA), tandis que l'UE (en coopération avec la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, parties au PAGC) a cherché à sauvegarder l'accord. Dans ce cadre, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont créé début 2019 l'instrument de soutien aux transactions commerciales (INSTEX, *Instrument in Support of Trade Exchanges*) pour faciliter les échanges bilatéraux entre les pays européens et l'Iran. La Belgique en est également devenue actionnaire en décembre 2019.

La toute première réunion **UE-Ligue arabe** au niveau des chefs d'État et de gouvernement a eu lieu les 24 et 25 février.

2019 a également marqué le dixième anniversaire du **Partenariat oriental** (Sommet à Bruxelles en mai) et la présidence roumaine a mené à bon port une **ministérielle Mer Noire**, ouvrant des perspectives de coopération sectorielle renforcée dans cette région, malgré le contexte politique tendu.

En **Ukraine**, l'élection du Président Zelensky a permis d'amorcer un timide dégel des relations avec la **Russie**, débouchant sur la tenue d'un « Sommet format Normandie » (l'Allemagne, la France, la Russie, l'Ukraine) en décembre, dont il faudra évaluer la pérennité des résultats. Le cadre européen des sanctions à l'encontre de la Russie reste d'actualité, même si certains États membres poussent à une réévaluation des relations avec la Russie.

En ce qui concerne **l’Afrique et les relations avec les pays ACP**, les négociations relatives au socle du nouvel Accord Post-Cotonou et aux protocoles régionaux n’ont que lentement avancé, et la prolongation de l’Accord de Cotonou jusqu’au 31 décembre 2020 a dû être décidée. La nouvelle Commission a, pour sa part, annoncé son programme ambitieux pour l’Afrique, à commencer par son intention de travailler à une nouvelle stratégie européenne pour l’Afrique.

L’Union européenne a, à nouveau, accordé une attention particulière au **Sahel** au travers de son approche intégrée, ainsi qu’à la **Corne de l’Afrique** (Somalie et Éthiopie), deux régions prioritaires. Si les Grands Lacs ne font plus partie des priorités, la **RDC** a fait l’objet de conclusions du Conseil en décembre qui ont confirmé un engagement constructif mais prudent de l’UE.

En ce qui concerne **les relations entre l’UE et la Suisse**, aucun progrès n’a été engrangé en vue de la conclusion d’un accord-cadre institutionnel. Le 1^{er} juillet, l’UE a donc décidé de ne pas prolonger la reconnaissance temporaire de l’équivalence boursière accordée à la Suisse. Aucune avancée n’est à attendre dans le dossier de l’accord-cadre UE-Suisse avant le référendum de mai 2020 sur la libre circulation des personnes.

Le sommet **UE-Canada**, organisé en juillet entre des partenaires aux positions très proches, a été couronné de succès. Concernant les relations avec les **États-Unis**, l’accent a été mis sur les questions commerciales, la politique étrangère américaine (RPDC, Iran, Moyen-Orient, Helms-Burton) et la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

La présidence roumaine s’est concentrée sur l’organisation du sommet **UE-Japon** et du sommet **UE-Chine** en avril. Les relations avec la Chine ont bénéficié d’une attention considérable, faisant l’objet de discussions lors du Conseil Affaires étrangères de mars et débouchant sur l’adoption, lors du Conseil européen, d’une communication conjointe de la Commission et du vice-président, haut représentant de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR). L’attention s’est également portée sur la **stratégie de connectivité** « Relier l’Europe à l’Asie » et les situations préoccupantes en matière de **droits de l’homme au Xinjiang et à Hong Kong**. Enfin, un dialogue Asie-Europe (**ASEM**) a eu lieu au niveau des ministres des Affaires étrangères à Madrid à la mi-décembre.

En ce qui concerne **l’Amérique latine**, la crise politique et humanitaire au **Venezuela** a constitué une priorité. Sous présidence roumaine, les États membres, à l’exception de la Slovaquie, de l’Italie, de la Grèce et de Chypre, ont décidé de soutenir Juan Guaidó en tant que président intérimaire du Venezuela. Le groupe de contact international a également été mis en place, au sein duquel le Service européen pour l’action extérieure (SEAE) joue un rôle important. Fin octobre, le SEAE a organisé une conférence ministérielle sur l’accueil des millions de réfugiés vénézuéliens. En outre, en raison des incendies dans la forêt amazonienne, les relations avec le **président brésilien Bolsonaro** se sont dégradées, l’UE accordant par ailleurs toute l’attention nécessaire aux différentes crises et tensions qui ont affecté le continent à l’automne (notamment en Bolivie, en Équateur, au Chili, et au Nicaragua).

La Belgique et la Grèce sont les seuls États membres à n'avoir pas encore ratifié le traité de l'UE de 2012 avec l'Amérique centrale.

VII.2. Politique commerciale de l'Union européenne

Les **tensions globales**, notamment entre les **États-Unis et la Chine**, influencent la politique commerciale européenne, tant au niveau bilatéral que multilatéral. Ainsi, l'**Organisation mondiale du Commerce** n'aura pas pu éviter la **paralysie** de son organe d'appel ni encore satisfaire le besoin de réforme en profondeur.

Au niveau bilatéral, l'Union européenne poursuit ses efforts de **transparence** et de communication et continue la **négociation** d'accords de libre-échange ambitieux. En 2019, l'accord de commerce avec le **Japon** est entré en vigueur ainsi que les accords de libre-échange avec Singapour. Les accords de libre-échange et de protection des investissements avec le **Vietnam** ont pu être conclus et un accord de principe avec le **Mercosur** a été atteint sur la partie commerciale d'un accord d'association. Ces accords sont cependant parfois controversés, notamment la mise en œuvre du volet sur le commerce et le développement durable, mais offrent un cadre au développement de nos relations avec nos partenaires commerciaux.

XII.3. Coopération au développement

Outre les thèmes récurrents, tels que les rapports et le suivi des différents instruments de financement, trois grands dossiers ont caractérisé l'année 2019 : l'après-Cotonou, l'**instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale**, et la future architecture financière de la coopération au développement.

Dans le cadre du futur accord **post-Cotonou** avec les pays ACP, l'élaboration des textes (pour le socle commun et les trois piliers géographiques) s'est poursuivie et des négociations ont été menées avec les pays ACP.

Par ailleurs, les travaux concernant l'**instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale**, le nouvel instrument financier pour le développement, se sont poursuivis dans le contexte du nouveau **cadre financier pluriannuel** pour la période 2021-2027.

Un « **groupe de sages** » a élaboré des propositions sur la **future architecture financière de la coopération au développement** et a présenté son rapport en octobre, qui contient non seulement un certain nombre de recommandations à court terme mais aussi trois scénarios à long terme. Le Conseil a adopté des conclusions à ce sujet en décembre.

En ce qui concerne le **Plan européen d'investissement** (PIE) et le **Fonds européen pour le développement durable** (FEDD) créé fin 2017, l'exécution s'est poursuivie en 2019, mais d'une manière significativement ralentie : d'une part, lors de la dernière réunion du Comité stratégique du FEDD en 2019, il n'y avait toujours qu'un seul contrat de portefeuilles de garanties signé et, d'autre part, l'évaluation externe prévue pour 2019 n'a pas été initiée.

Le **Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique** s'est de nouveau vu allouer un budget supplémentaire provenant du Fonds européen de développement. Les États membres y ont également contribué.

En 2019, le **Conseil** a adopté des **conclusions** sur l'**inégalité**, la mise en œuvre du **Plan d'action sur l'égalité des sexes** et la **sécurité alimentaire**. L'accent a aussi été fortement mis sur le genre, l'Afrique et l'éducation, qui constituent des aspects importants de la politique de développement pour la Belgique. Une **attention poussée portée au multilatéralisme** a également pu être observée. On peut s'attendre à ce que l'UE continue à œuvrer à la mise en œuvre conjointe, avec un ou plusieurs États membres, d'initiatives dans un certain nombre de pays partenaires dans le cadre de la Programmation conjointe UE - Mieux travailler ensemble (*Joint Programming / Working Better Together*).

XII.4. La politique de sécurité et de défense commune

L'année 2019 a vu la continuation de la **mise en œuvre de la Stratégie globale** sur le plan de la sécurité et de la défense.

Les engagements pris dans le cadre du **pacte en matière de PSDC civile** ont pour la première fois été mis en œuvre. À l'occasion de la première **conférence annuelle d'évaluation**, en novembre, chaque État membre a rendu compte des efforts consentis au niveau national pour répondre aux obligations. Quatorze États membres dont la Belgique l'ont fait sous la forme d'un Plan national d'implémentation. Selon une approche intégrée, la Commission et le SEAE ont également posé les jalons pour rendre la PSDC civile plus réactive, dotée de capacités performantes et plus efficaces.

Après sa première année complète de mise en œuvre, lors du Conseil Affaires étrangères (Défense) du 14 mai, les ministres de la défense ont passé en revue les progrès réalisés concernant la **coopération structurée permanente (CSP)**. À cette occasion, le Conseil a adopté une recommandation évaluant les **progrès réalisés par les États membres participants en vue de remplir les engagements** pris. Lors du Conseil de novembre, au cours duquel pour la première fois, les ministres de la défense se réunissaient **exclusivement**, 13 projets additionnels ont été approuvés portant à 47 le nombre total de projets approuvés. Les discussions sur les conditions générales selon lesquelles des États tiers pourraient être invités à participer exceptionnellement à certains projets n'ont pas pu aboutir à un consensus malgré les efforts déployés par la présidence finlandaise.

Un des projets phares de la CSP, la **mobilité militaire**, revêt une importance particulière dans le contexte de la **coopération UE-OTAN** et fait également partie d'un Plan d'Action spécifique de la Commission pour son interaction avec le réseau transeuropéen de transport. Au cours de l'année 2019, des progrès substantiels et tangibles ont été réalisés dans les différents domaines concernés. En outre, en marge du comité directeur de l'Agence européenne de défense du 14 mai, 23 États membres ont signé un accord de participation à un projet d'optimisation des procédures de permissions transfrontalières.

Le 25 février, à l'issue de différents trilogues et réunions techniques, les institutions européennes sont parvenues à un accord partiel au sujet du **Fonds**

européen de défense (FED). Les décisions en matière de budget, de financement et de prise en compte du Brexit doivent encore être prises. Dans le contexte du programme européen de développement industriel de défense (*European Defence Industrial Development Programme – EDIDP*), le 19 mars, la Commission a adopté les programmes de travail pour cofinancer des projets industriels de défense communs durant la période 2019-2020, pour une enveloppe de 500 millions d'euros. Un montant supplémentaire de 25 millions d'euros a été affecté pour appuyer des projets de recherche collaboratifs dans le domaine de la défense en 2019, avec des appels à propositions lancés le même jour.

Le premier véritable cycle de **l'examen annuel coordonné en matière de défense (*Coordinated Annual Review on Defence – CARD*) a été lancé** pour la période 2019-2020. Il devrait donc être attentivement examiné en 2020. La cohérence avec les autres initiatives en matière de défense (la Coopération structurée permanente (CSP) et le Fonds européen de la défense (FED)) sera étudiée de près.

Le rapport annuel des **missions et opérations 2019** identifie trois priorités : la stabilisation de notre région, la contribution à la résilience des pays partenaires et l'amélioration de la réponse de l'Union européenne dans toutes les phases du cycle d'un conflit.

VIII. Communiquer sur l'Europe

En 2019, de nombreuses initiatives sur la thématique de l'Europe ont continué à se développer : participation à la Journée portes ouvertes des institutions européennes avec un stand d'information au Conseil de l'UE le 4 mai et distribution du puzzle autocollant « Construis l'Union européenne » pour les élèves de l'enseignement primaire.

En coopération avec les centres d'information *Europe Direct* en Belgique et la Représentation de la Commission européenne en Belgique, **une Journée de l'Europe** a été organisée sous le slogan « **Notre Europe : hier, aujourd'hui et demain** » les 9 et 10 mai dans 25 écoles secondaires. Des présentations sur l'Europe y ont été données par le ministre et des fonctionnaires des Affaires étrangères. Au total, 1 775 étudiants de dernière année ont participé à ce projet.

Sous la devise « **Parlons ensemble d'Europe** », des dialogues ont été organisés pour la huitième fois au Palais d'Egmont le 29 mars 2019 en coopération avec la Représentation de la Commission européenne en Belgique. Ces dialogues ont rassemblé **532** jeunes issus de **25** écoles. Cette édition de printemps, qui s'est déroulée selon une formule développée en partenariat avec le *European Youth Parliament de Belgique (EYP)*, entendait continuer à stimuler le dialogue avec les jeunes au moyen d'ateliers thématiques.

COLOPHON

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement

Direction générale Coopération et Affaires européennes (DGE)

 @BelgiumDGE

Éditeur responsable :

Peter Moors, Président du comité de direction

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

www.diplomatie.belgium.be •  @BelgiumMFA •  [Diplomatie.Belgium](https://www.facebook.com/Diplomatie.Belgium)

Avril 2020

Les données figurant dans la présente publication sont purement informatives. Ce rapport annuel est soumis à la législation nationale et internationale sur le droit d'auteur.

Dépôt légal : 0218/2019/017

